Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le 17/04/2023
ID : 026-200090629-20230320-DB_2023_05-DE

Eau Potable
Syndicat Intercommunal
Valloire - Galaure

Rapport d'Orientation Budgétaire 2023

Préambule :

Le **Débat d'Orientation Budgétaire** (DOB) représente une étape essentielle de la procédure budgétaire des collectivités ou des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) tels que le Syndicat des Eaux Potable Valloire Galaure, et doit permettre d'informer les élus sur la situation financière de leur collectivité préalablement au vote du Budget Primitif (BP).

Conformément à l'article L. 5211-36 par renvoi à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'agissant d'un Syndicat mixte fermé de plus de 10 000 habitants et comprenant au moins une commune de 3 500 habitants, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai maximal de 2 mois précédant le vote du BP est obligatoire.

Ce débat se tient à l'appui d'un **Rapport sur les Orientations Budgétaires** (ROB) envisagées portant sur :

- les évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement comme en investissement (en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de tarification, de subventions),
- les engagements pluriannuels envisagés (programmation des investissements avec une prévision des recettes et des dépenses),
- la structure et la gestion de la dette contractée,
- l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Ce **rapport donne lieu à un débat** permettant d'évoquer les priorités du syndicat pour l'année à venir ainsi que les stratégies de financements ou d'autofinancements à favoriser.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est acté par une délibération spécifique. Cette dernière ainsi que le rapport doivent être transmis au représentant de l'Etat, aux communes et EPCI membres et être publiés.

I. Présentation de la collectivité

Le Syndicat des Eaux Valloire Galaure est un établissement public de coopération intercommunale chargé d'un service public industriel et commercial : la production, le transport et la distribution d'eau potable sur le territoire des collectivités adhérentes.

Depuis le 1er janvier 2020, le Syndicat des Eaux Valloire Galaure regroupe des communes et un EPCI, il est donc devenu syndicat mixte fermé.

En effet, la communauté d'agglomération ARCHE AGGLO a adhéré au 1er janvier 2020, pour les communes de Bren et de St Donat sur l'Herbasse.

Depuis son origine, le syndicat a confié la gestion du service à une entreprise privée, appelée délégataire ou exploitant.

La convention de délégation de service public, signée avec Véolia EAU, a pris effet le 1er janvier 2017 pour une période de 15 ans d'exploitation.

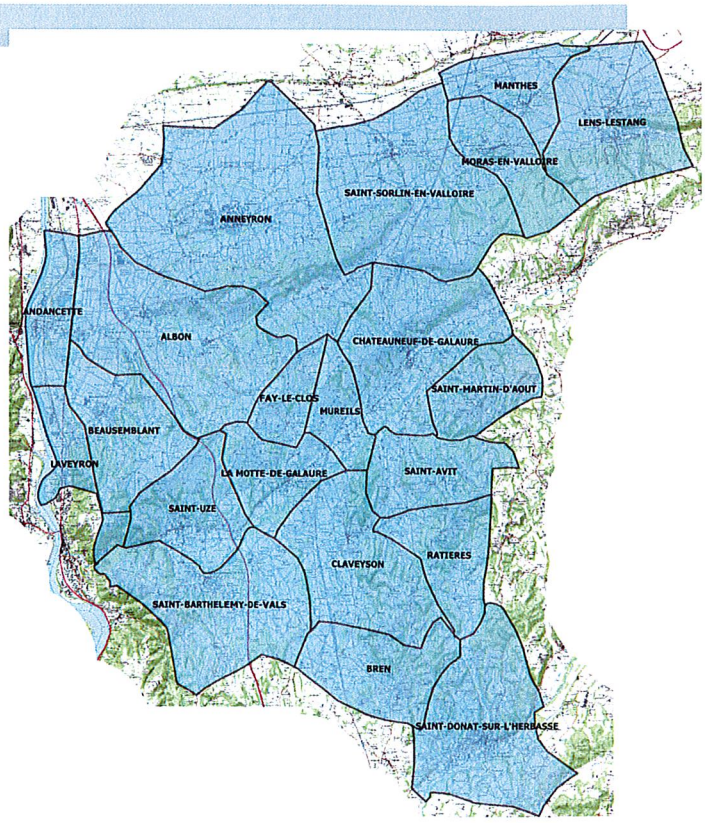

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 026-200090629-20230320-DB_2023_05-DE

II. Etude financière rétrospective – Comptes administrat[illegible]

a) Fonctionnement

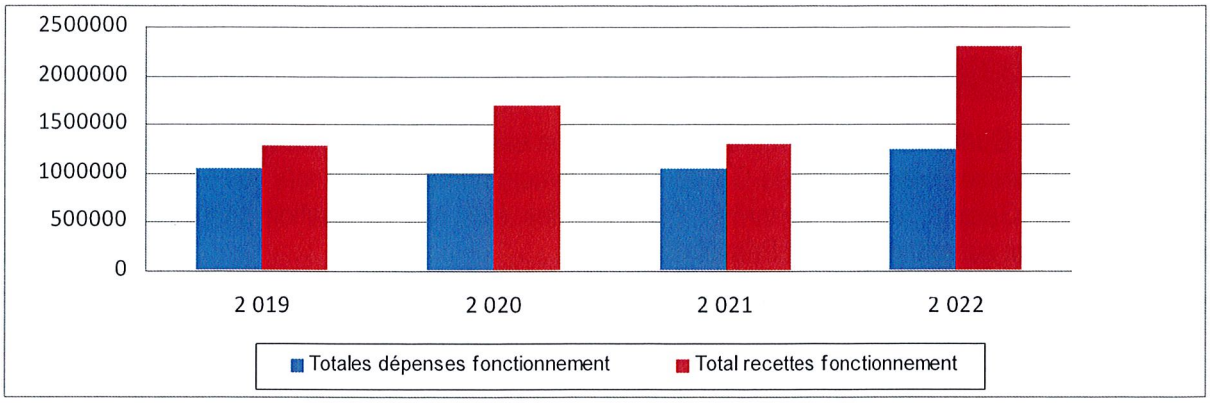

Recettes de fonctionnements : redevance eau potable et subvention

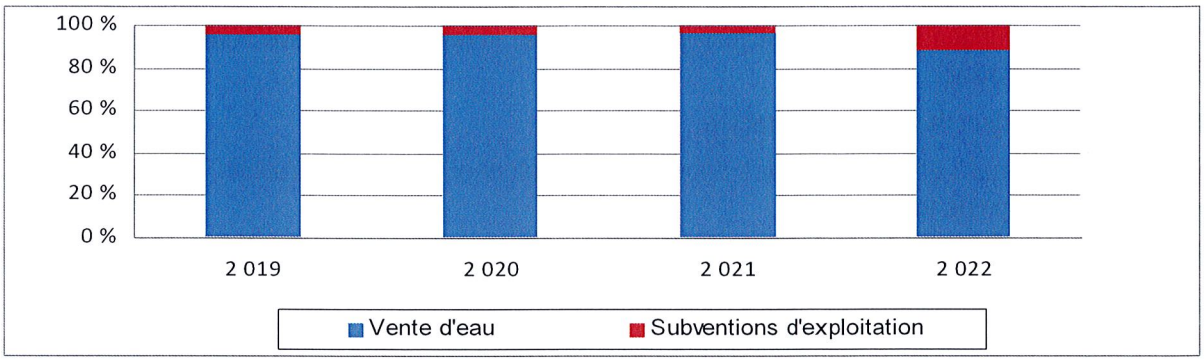

Charge de fonctionnement

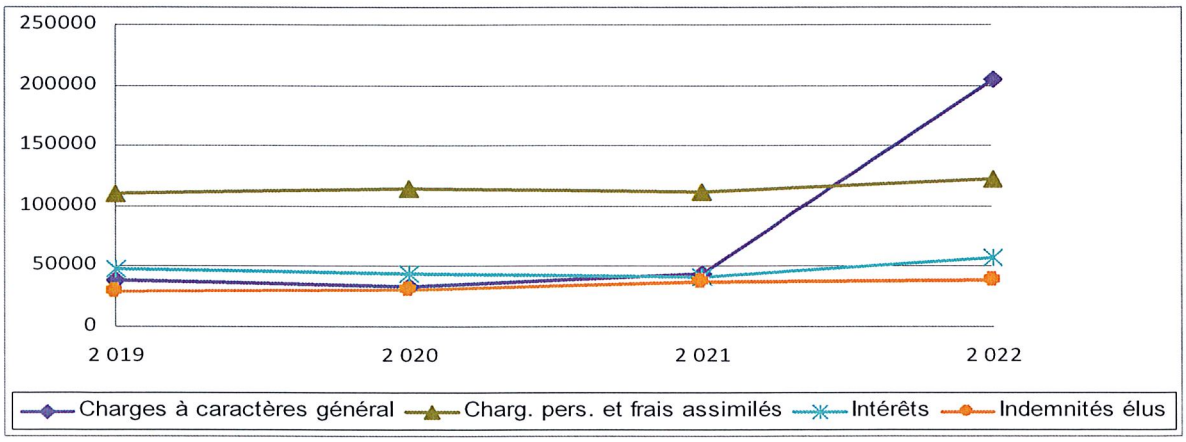

ETP des emplois

Année	2017	2018	2019	2020	2021	2022	prévision 2023
ETP moyen sur l'année	2,80	2,80	2,80	2,80	2,80	2,80	3,80

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 026-200090629-20230320-DB_2023_05-DE

b) Investissement

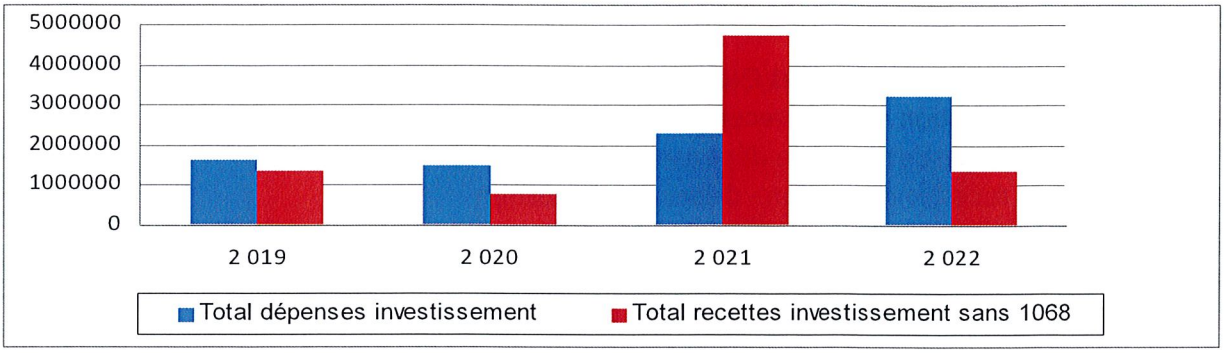

Recettes d'investissement (emprunt, TVA et subvention)

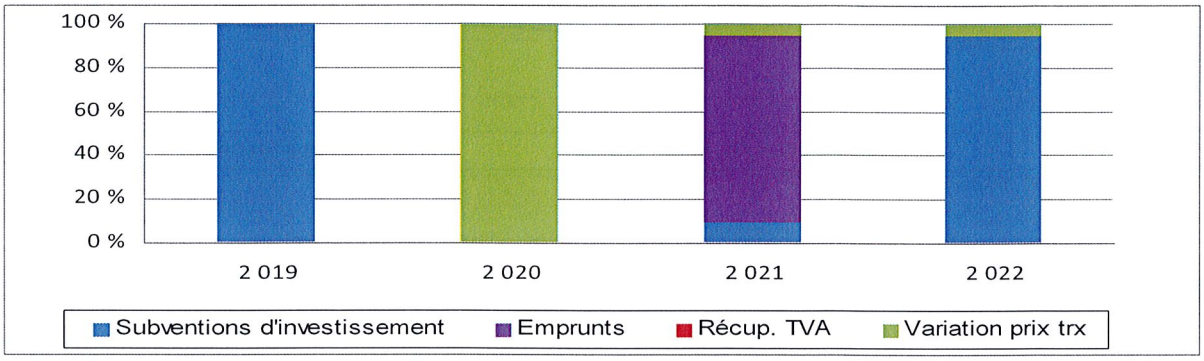

Dépenses d'investissement

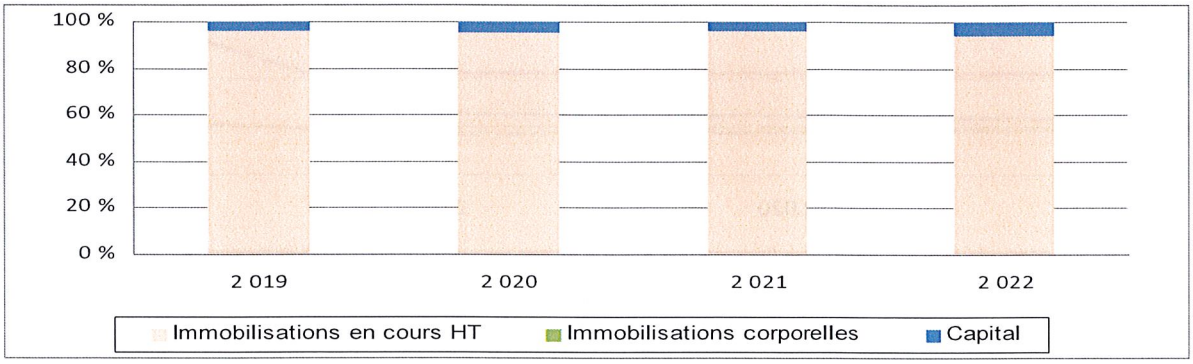

Détail des dépenses de travaux HT

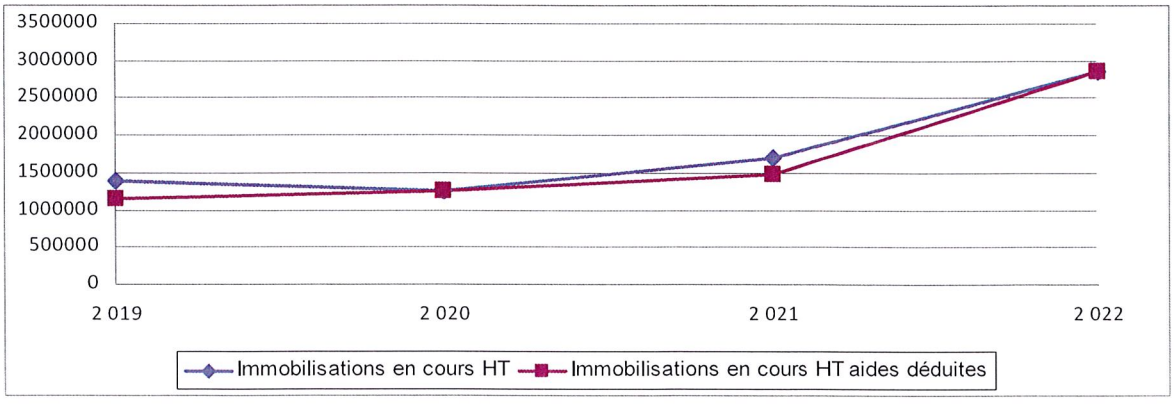

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 026-200090629-20230320-DB_2023_05-DE

c) Capacité d'autofinancement : Epargne Nette

Résultat Exp. = Recettes Exp. – Dépenses Exp.
Montant de recette de gestion = totale recette – chapitre 042
Montant de dépense de gestion = totale dépenses – chapitre 042
Epargne de Gestion = recettes de gestion - dépenses de gestion
Epargne brute = Epargne de gestion - intérêts
Epargne Nette = Ep. Brute – Capital
CAF des amortissements = amortissement – reprise de subvention

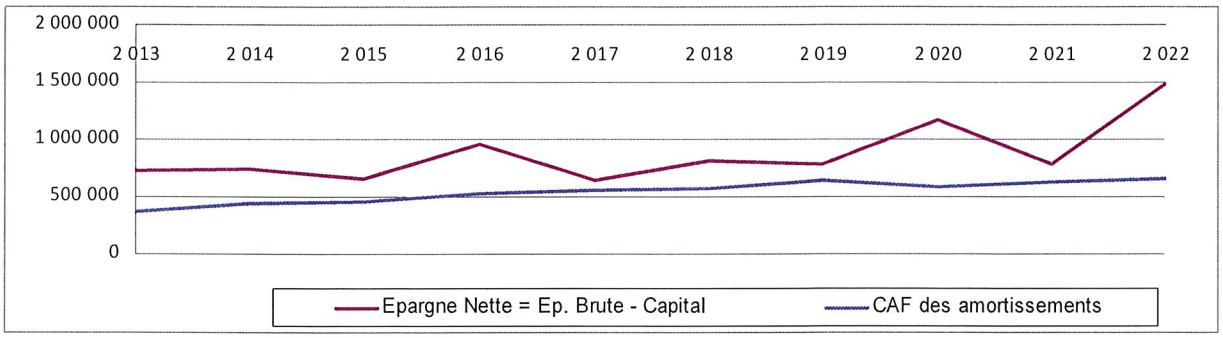

d) Evolution et structure de la dette

Evolution des annuités 2019-2022

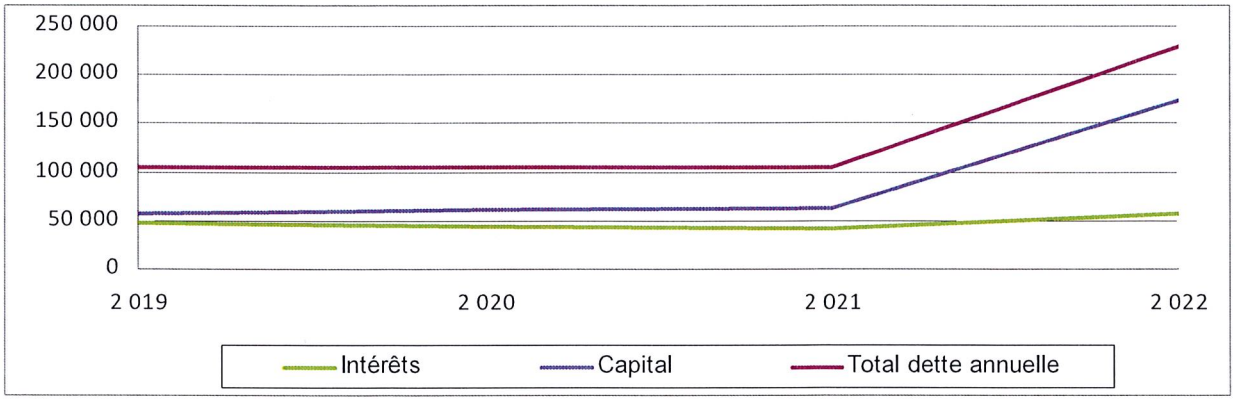

Extinction de l'encours de la dette

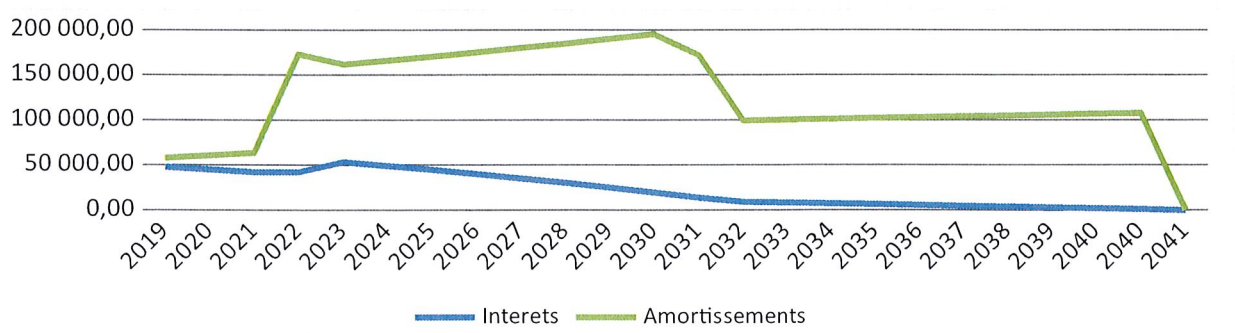

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 026-200090629-20230320-DB_2023_05-DE

Annee	Dette en capital au 1er janvier	Annuites	Interets	Amortissements
2020	931 495,09	106 197,01	45 280,41	60 916,60
2021	870 578,49	106 197,01	42 336,92	63 860,09
2022	2 806 718,40	215 200,60	42 241,97	172 958,63
2023	2 633 759,77	215 200,60	53 248,47	161 952,13
2024	2 471 807,64	215 200,60	49 018,77	166 181,83
2025	2 305 625,81	215 200,60	44 616,10	170 584,50
2026	2 135 041,31	215 200,60	40 032,33	175 168,27
2027	1 959 873,04	215 200,60	35 258,85	179 941,75
2028	1 779 931,29	215 200,60	30 286,69	184 913,91
2029	1 595 017,38	215 197,60	25 103,39	190 094,21
2030	1 404 923,17	215 200,63	19 708,08	195 492,55
2031	1 209 430,62	186 148,90	14 081,35	172 067,55
2032	1 037 363,07	109 003,59	9 440,00	99 563,59
2033	937 799,48	109 003,59	8 533,98	100 469,61
2034	837 329,87	109 003,59	7 619,70	101 383,89
2035	735 945,98	109 003,59	6 697,11	102 306,48
2036	633 639,50	109 003,59	5 766,12	103 237,47
2037	530 402,03	109 003,59	4 826,66	104 176,93
2038	426 225,10	109 003,59	3 878,65	105 124,94
2039	321 100,16	109 003,59	2 922,01	106 081,58
2040	215 018,58	109 003,59	1 956,67	107 046,92
2040	107 971,66	108 954,20	982,54	107 971,66
2041	0	0	0	0

e) Evolution du prix de l'eau

Evolution du tarif syndical € HT/m³	2019 fact. Janvier	2019 fact. Juillet	2020 fact. Janvier	2021 fact. Janvier	2022 fact. Janvier	2023 fact. Janvier
< 3000 m³	0,57	0,59	0,59	0,60	0,65	0,70
> 3000 m³						
vente en gros	0,2418	0,2618	0,2618	0,2718	0,3218	0,3218

b) Evolution de la consommation d'eau vendue et des usagers

	2 016	2017	2018	2019	2020	2021
Total m3 vendus	1 169 908	1 263925	1 268377	1 258170	1 281460	1 213764
Total usagers	11 089	11 248	11 392	11 494	11 709	11 870
m³ / usager	106	112	111	109,5	109,5	102,25

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 026-200090629-20230320-DB_2023_05-DE

III. Etude financière prospective – Les orientations pour 2023-2026

a) Champ de l'étude prospective proposée

Pour ce DOB 2023, les postulats de travail retenu par le Bureau Syndical sont :

- maintenir les dépenses de fonctionnement, hors thématique « Préservation des eaux », et hors chapitre 012 à l'identique de l'année dernière, en incluant les charges correspondantes avec le recrtument d'un directeur,
- afficher la thématique « Préservation des eaux » globalement en section de fonctionnement,
- ajuster les recettes de fonctionnement, à savoir le prix de l'eau, tenant compte des prévisions de programmation des travaux d'investissements,
- inclure les aides de l'Agence de l'Eau tenant compte du programme actuel des aides,
- reporter en n+1 en section de fonctionnement près de 30 000 €, après affectation en section d'investissement de près de 400 000 € annuel,
- affecter en provision une partie de l'excédent d'investissement permettant de prévoir les investissements jusqu'à 2026 sans recourir à l'emprunt,
- répartir les travaux d'investissement par thématiques ainsi :
    - Travaux sur canalisation pour :
        - amélioration performance technique du réseau fuyard
        - gestion patrimoniale des conduites en fonction de l'âge
        - amélioration performance sanitaire
    - Travaux de gestion du patrimoine génie civil
    - Travaux d'amélioration du service

b) Prospectives par thématique

Travaux sur canalisation = 30 % des dépenses totales

Les moyens déployés :
- maîtrise d'œuvre externalisée sous marché terminé et consultation à faire en 2023
- marché à bon de commandes de 1 000 000 € HT maxi annuel jusqu'au février 2024
- retour d'exploitation terrain et modélisation hydraulique du réseau
- suivi analyse de l'eau distribuée sur réseau

Limite de la prospective : seul des travaux sur canalisation pour améliorer la performance technique du réseau est prévu à raison de 1 000 000 € HT par an.

Travaux de gestion du patrimoine génie civil = 15 % des dépenses totales (moyenne annuelle 440 000 € ht par an)

Les moyens déployés :
- maîtrise d'œuvre externalisée sous marché terminé
- marché de travaux allotis
- poursuite du diagnostic dans le cadre du schéma directeur permettant la priorisation sur 4 années en sus du retour terrain de l'exploitant
- passage caméra dans les vidanges, et programmation rénovation si besoin
- essai béton dans chambre des vannes et cuve avant travaux
- essai béton coupole des cuves lors de la mise à nue pendant les travaux
- équipement hydraulique et sécurisation en inox.

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Publié le
ID : 026-200090629-20230320-DB_2023_05-DE

Travaux d'amélioration du service = 7 % des dépenses totales

Les moyens et actions déployés :

- sous maîtrise d'œuvre externalisée, mise à jour du schéma directeur permettant la priorisation sur 4 années des travaux à effectuer en lien avec l'aménagement du territoire (SCOTs, PLUs communaux) et les SAGEs Bièvre Liers Valloire et Bas-Dauphine-Plaine-de-Valence
- équipements réseau

Travaux de préservation des eaux = environ 175 000 € (poste d'animateur compris), environ 7 % des dépenses totales

Les actions déployées

- actions agricoles en prestations externes auprès des Chambres d'Agriculture de la Drôme et de l'Isère, de l'Association Drômoise d'Agroforesterie de la Drôme (ADAF26)
- poursuite du projet PSE
- poursuite de l'étude foncière lancée en janvier 2022
- poursuite de l'étude filière à démarrer en 2022
- suivi de la qualité à Manthes
- poursuite de l'étude anthraquinone et CVM

c) Vue globale des prospectives à court terme

Limite de la prospective :

- reflète à minima les investissements à effectuer tel détaillé par thématique au-dessus
- les provisions serviront à mener les investissements jusqu'à 2026, mais pas au-delà
- recours à l'emprunt ou à un ajustement du tarif de l'eau dès 2026 en sus de celui prospecté et détaillé ci-après.

d) Impact de la prospective sur la tarification de l'eau

Le prix de l'eau a été ajusté en parallèle de l'établissement de la prospective 2022-2026 ainsi :

	juil-21	juil-22	juil-23	juil-24	juil-25
Prix du m³	0,65	0,70	0,80	0,83	0,85
Prix part fixe	34	37	40	42	45
Prix ramené au m3 sur base de 120 m3	0,93	1,01	1,13	1,18	1,23
Montant HT facture 120 m²	112,00	121,00	136,00	141,60	147,60
Augmentation en HT	8,70%	8,00%	12,39 %	4,10 %	4,20%
Augmentation en € HT	9,00	9,00	15,00	5,60	6,60

SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE VALLOIRE - GALAURE